

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE
LE 20 OCTOBRE 2008 À 20 H 00 À L'HÔTEL DE VILLE, 5569
CHEMIN QUEEN MARY À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, et Michael Goldwax formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

ABSENT : Messieurs les conseillers Abraham Gonshor, Leon Elfassy et David Sternthal.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Genziuk

- Demande quel règlement est pour le refinancement.

2008-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-233

ADJUDICATION DES BILLETS AU MONTANT DE 697 800 \$

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE la Ville de Hampstead accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 697 800 \$ par billets en vertu du règlement n° 748 au prix de 100,00000 échéant en série 5 ans comme suit :

56 000 \$	4,99000 %	28 octobre 2009
58 700 \$	4,99000 %	28 octobre 2010
61 500 \$	4,99000 %	28 octobre 2011
64 400 \$	4,99000 %	28 octobre 2012
457 200 \$	4,99000 %	28 octobre 2013; et

- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée

2008-234

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – EMPRUNT PAR BILLETS AU
MONTANT DE 697 800 \$**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead se propose d'emprunter par billets un montant total de 697 800 \$ en vertu du règlement n° 748;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- QUE les billets seront datés du 28 octobre 2008;
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement; et
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
 - 56 000 \$
 - 58 700 \$
 - 61 500 \$
 - 64 400 \$
 - 67 600 \$
 - 389 600 \$ (à renouveler)
- QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - 5 ans (à compter du 28 octobre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 748 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée

2008-235

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉPOTOIR À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc à compter du 1^{er} novembre 2008;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'autoriser le directeur général ou, en cas d'absence, la greffière, à signer l'entente intermunicipale par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 mars 2009; et
- QUE le certificat du trésorier n° 07-042, daté du 20 octobre 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Genziuk

- Demande si le règlement n° 748-2 a été approuvé.

2008-236

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Chantal Bergeron, greffière